



identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions

La cession d'actions appartenant à l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité de plus de la moitié des voix des associés disposant du droit de vote.

Président de la Société

Monsieur Yoann DENIAU, demeurant 7 Impasse des Fougères – Sainte Florence - 85140 ESSARTS EN BOCAGE

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

